



<b>SECTION 1 : IDENTIFICATION</b>	
<b>1.1 Identification du produit</b>	
<b>Nom de produit :</b>	Domidine <sup>MD</sup> (Solution injectable 10 mg/ml)
<b>Synonymes :</b>	Non disponible
<b>Désignation exacte pour l'expédition :</b>	Non disponible
<b>Autres méthodes d'identification :</b>	Aucun
<b>1.2 Usages pertinents recommandés et usages déconseillés pour la substance ou le mélange</b>	
<b>Usage recommandé :</b>	Sédation et analgésie légère
<b>Usages déconseillés :</b>	Non destiné à un usage chez l'humain.
<b>1.3 Renseignements sur la société fabriquant la substance ou le mélange</b>	
<b>Nom de l'entreprise :</b>	Eurovet Animal Health BV
<b>Adresse :</b>	Handelsweg 25 AE Bladel The Netherlands
<b>Téléphone</b>	+31 (0) 497 544 300
<b>Télécopieur :</b>	+31 (0) 497 544 302
<b>Courriel :</b>	Non disponible
<b>Nom du distributeur (Canada) :</b>	Dechra Veterinary Products
<b>Adresse :</b>	1 Holiday Ave, tour Est, Suite 345 Pointe-Claire, QC H9R 5N3 Canada
<b>Téléphone</b>	+1 (855) 332-9334
<b>Site Web :</b>	www.dechra.ca
<b>Courriel :</b>	Non disponible
<b>1.4 Numéro de téléphone d'urgence</b>	
<b>Dechra (U. E.) :</b>	+31 (0) 497 544 300
<b>Dechra (CA) :</b>	+1 (855) 332-9334



SECTION 2 : IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES	
<b>2.1 Classification de la substance ou du mélange</b>	
<p><b>N'est pas soumis à la réglementation conformément à l'article 1(5) du Règl. (EC) N° 1272/2008 et de ses amendements, car il s'agit d'un médicament vétérinaire tel que défini dans la Directive 2001/82/EC, qui est à l'état fini et destiné à l'utilisateur final. Ils ne sont pas classés parmi la liste des biens dangereux lors du transport (U.E.).</b></p>	
<b>2.1 Classification de la substance ou du mélange</b>	
<b>Classification DSD (U.E.) :</b>	Non disponible
<b>Classification DPD (U. E.)<sup>1</sup> :</b>	Non disponible
<b>Classification en vertu du règlement (EC) No 1272/2008 [CLP] (U.E.)<sup>1</sup> :</b>	Aucun
<b>2.2 Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Mention d'avertissement :</b>	Sans objet
<b>Mention du danger</b>	
Non disponible	
<b>Conseils de prudence – prévention :</b>	
Non disponible	
<b>Conseils de prudence – réponse :</b>	
Non disponible	
<b>Conseils de prudence – entreposage :</b>	
Non disponible	
<b>Conseils de prudence – élimination :</b>	
Non disponible	
<b>2.3 Autres renseignements relatifs au danger</b>	

SECTION 3 : INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS			
<b>3.1 Substances</b>			
Voir la section suivante pour la composition des mélanges.			
<b>3.2 Mélanges</b>			
1.No de CAS 2.Numéro EC 3.Numéro d'index 4.Numéro REACH	% en poids	Nom	Classification en vertu du règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP] (U.E.)
1. 90038-01-0 2. Non disponible 3. Non disponible 4. Non disponible	1	Chlorhydrate de détomidine	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4; H302 <sup>1</sup>
Sans objet	Reste	Renseignements propriétaires. Ingrédients définis comme n'étant pas dangereux.	Sans objet
<b>Légende :</b>		1. Classement selon Chemwatch 2. Classement selon Directive EC 67/548/EEC – Annexe I.	

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS	
<b>4.1 Description des mesures de premiers soins</b>	
<b>Contact avec les yeux :</b>	Une éclaboussure accidentelle dans les yeux doit être rincée immédiatement avec beaucoup d'eau. Obtenir immédiatement une aide médicale et montrer la notice ou l'étiquette au médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Une éclaboussure accidentelle sur la peau doit être rincée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements contaminés qui sont en contact direct avec la peau. Consulter un médecin si l'irritation persiste et lui montrer la notice ou l'étiquette.
<b>Inhalation :</b>	En raison de l'état physique du produit, de son emballage et de la voie d'administration, une inhalation est très peu probable. Si le produit provoque une irritation ou une difficulté à respirer, consulter un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquette. Éloigner le patient de la zone contaminée. Placer le patient en position couchée, bien au chaud et dans le calme.
<b>Ingestion :</b>	Si ingéré, ne pas faire vomir. Obtenir immédiatement une aide médicale et montrer la notice ou l'étiquette au médecin. Retirer le matériel et donner de l'eau pour rincer la bouche. Ensuite, donner autant de liquide que la personne peut en boire lentement et sans causer d'inconfort.

	En raison de l'état physique du produit, de son emballage et de la voie d'administration, une ingestion est très peu probable.
<b>Auto-injection :</b>	Il faut prendre des précautions lors de la manipulation du produit pour éviter de s'auto-injecter le produit. En cas d'auto-injection accidentelle, consulter un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquette, mais NE PAS CONDUIRE, car il y a risque de sédation et de changement dans la pression sanguine. Les femmes enceintes doivent prendre des précautions particulières. Lire la notice dans l'emballage avant l'usage pour les directives détaillées et les mises en garde.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et à retardement</b>	
Consulter la section 11	
<b>4.3 Indications d'obtenir une aide médicale immédiate et les traitements spéciaux</b>	
CONSEIL POUR LE MÉDECIN : La détomidine est un agoniste des récepteurs alpha2-adrénergiques. Après l'absorption, les symptômes peuvent comprendre des effets cliniques comme une sédation proportionnelle à la dose, une dépression respiratoire, une bradycardie, de l'hypotension, un assèchement de la bouche et une hyperglycémie. De l'arythmie ventriculaire a également été rapportée. Les symptômes respiratoires et hémodynamiques doivent recevoir un traitement symptomatique.	

<b>SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES</b>	
<b>5.1 Agents extincteurs</b>	
<b>Moyens d'extinction adéquats :</b>	Utiliser le médium d'extinction approprié pour les incendies à proximité.
<b>Moyens d'extinction inadéquats :</b>	Il n'existe aucune restriction pour le type d'extincteur pouvant être utilisé
<b>5.2 Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange</b>	
<b>Incompatibilité avec le feu :</b>	Aucune connue.
<b>5.3 Mesures protectrices particulières pour les pompiers :</b>	
<b>Incendies :</b>	Porter un appareil respiratoire et des gants de protection en cas d'incendie. Éviter, par tous les moyens possibles, que les déversements entrent dans les égouts et les cours d'eau. NE PAS approcher les contenants qui pourraient être chauds. L'équipement doit être bien décontaminé après son usage.
<b>Risques d'incendies et d'explosion :</b>	N'est pas combustible Ne représente pas un risque d'incendie important, mais les contenants peuvent brûler. Des émanations très toxiques et irritantes sont libérées par la décomposition ou la combustion thermique.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL	
<b>6.1 Précautions personnelles, équipement de protection personnelle et procédures d'urgence</b>	
Pour l'information sur l'équipement de protection, consulter la section 8	
<b>6.2 Précautions environnementales</b>	
Consulter la section 12	
<b>6.3 Méthode et équipement pour le confinement et le nettoyage</b>	
<b>Petit déversement :</b>	Nettoyer le déversement immédiatement. Éviter d'inhaler les vapeurs et les contacts avec la peau et les yeux. Protéger le personnel en contact avec la substance au moyen d'équipement de protection. Circonscrire et absorber le déversement avec du sable, de la terre une substance inerte ou de la vermiculite. Placer dans un contenant destiné à l'élimination des déchets qui est adéquat et bien étiqueté.
<b>Déversement important :</b>	Évacuer la zone et déplacer les gens en amont. Alerter les pompiers et leur indiquer le lieu et la nature de danger. Circonscrire et absorber le déversement avec du sable, de la terre une substance inerte ou de la vermiculite. Éviter, par tous les moyens possibles, que les déversements entrent dans les égouts et les cours d'eau.

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE	
<b>7.1 Précautions pour une manutention sécuritaire</b>	
<b>Manutention sécuritaire :</b>	Porter des vêtements et des gants de protection, qui sont adéquats au moment de manipuler le produit. <b>NE PAS</b> manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avec de l'eau lorsque vous manipulez le produit. <b>En cas d'injection accidentelle, consulter un médecin si l'irritation persiste et lui montrer la notice ou l'étiquette.</b> Des précautions particulières doivent être prises par les femmes enceintes, car une auto-injection accidentelle risque de provoquer des contractions utérines et une baisse de la pression sanguine chez le fœtus peut se produire après d'une exposition systémique. Respecter les recommandations d'entreposage et de manutention du fabricant.
<b>Autres informations :</b>	Garder hors de la portée des enfants.
<b>7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités</b>	
<b>Contenant adéquat :</b>	Fiole de verre de 5 ml, 10 ml, 20 ml avec un bouchon en caoutchouc et un sceau en aluminium.
<b>Incompatibilité à l'entreposage :</b>	Aucune connue.
<b>7.3 Usage à des fins particulières</b>	
Non disponible	

**SECTION 8, CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**CONCENTRATION DÉRIVÉE SANS EFFET – DNEL (U.E.)**

Non disponible

**CONCENTRATION SANS EFFET PRÉVISIBLE – PNEC (U.E.)**

Non disponible

**LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL (LEMT).**

**DONNÉES RELATIVES AUX INGRÉDIENTS**

Source	Ingrédients	Nom de la substance	MPT	STEL	Sommet	Remarque
--------	-------------	---------------------	-----	------	--------	----------

Non disponible

**LIMITES D'URGENCES :**

Ingrédients	Nom de la substance	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
-------------	---------------------	--------	--------	--------

Non disponible

Ingrédients	IDLH originale	IDLH révisée
-------------	----------------	--------------

Non disponible

**8.2 Contrôle de l'exposition**

**Mesures d'ingénierie appropriées :** Les mesures d'ingénierie de bases sont : Mesures relatives au procédé qui demandent un changement dans l'accomplissement d'une tâche ou d'un procédé pour réduire un risque donné.

**Protection personnelle :**



**Protection des yeux et du visage :** Porter des lunettes de protection avec des écrans latéraux.

**Protection de la peau :** Voir la protection des mains qui suit.

**Protection des mains et des pieds :** Aucun équipement spécialisé requis pour manipuler de petites quantités. SINON : Porter des gants de protection.

**Protection du corps :** Porter des vêtements adéquats.

**Autres protections :** Aucun équipement spécialisé requis pour manipuler de petites quantités.

**Risques thermiques :** Sans objet

<b>Protection respiratoire :</b>	Sans objet	
<b>8.3 Contrôle de l'exposition environnementale</b>		
Consulter la section 12		
<b>SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES</b>		
<b>9.1 Informations sur caractéristiques physiques et propriétés chimiques de base</b>		
<b>Apparence :</b>	Domidine <sup>MD</sup> :	Solution aqueuse incolore et transparente
<b>Contenant :</b>		Fiole de verre de 5 ml, 10 ml, 20 ml avec un bouchon en caoutchouc et un sceau en aluminium.
<b>État physique :</b>	Domidine <sup>MD</sup> :	Liquide
<b>Odeur :</b>		Non disponible
<b>Seuil d'odeur :</b>		Non disponible
<b>pH (tel que fourni) :</b>		Non disponible
<b>Point d'ébullition et de congélation (degré C) :</b>		Non disponible
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :</b>		Non disponible
<b>Point d'éclair - dans l'eau :</b>		Aucun point d'éclair
<b>Taux d'évaporation :</b>		Non disponible
<b>Inflammabilité :</b>		Non disponible
<b>Limites d'inflammabilité et d'explosion inf. et sup. :</b>		Non disponible
<b>Pression de la vapeur :</b>		Non disponible
<b>Densité relative (degré C) :</b>		<b>Non disponible</b>
<b>Solubilité dans l'eau et les solvants (mg/L) :</b>		Le chlorhydrate de détomidine est soluble dans l'eau et librement soluble dans l'alcool ; pratiquement insoluble dans l'acetone
<b>Densité de la vapeur :</b>		Non disponible
<b>Température d'auto-allumage (degré C) :</b>		Non disponible
<b>Température de décomposition (degré C) :</b>		Non disponible
<b>Viscosité (degré C) :</b>		Non disponible
<b>Propriétés explosives :</b>		Non disponible
<b>Propriétés oxydantes :</b>		Non disponible
<b>Coefficient de répartition :</b>		Non disponible
<b>Poids moléculaire :</b>	Chlorhydrate de détomidine :	222.71 g/mol
<b>Goût :</b>		Non disponible
<b>Tension en surface :</b>		Non disponible
<b>Composante volatile :</b>		Non disponible
<b>Groupe gazeux :</b>		Non disponible
<b>pH, comme solution :</b>		Non disponible
<b>COV g/L :</b>		Non disponible
<b>9.2 Autre information</b>		
Non disponible		

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
10.1 Réactivité :	Consulter la Section 7
10.2 Stabilité chimique :	Le produit est considéré comme étant stable. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
10.3 Réactions dangereuses possibles :	Ce produit n'est pas dangereux lorsqu'il est utilisé conformément aux directives. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
10.4 Conditions à éviter :	Consulter la Section 7
10.5 Matériaux incompatibles :	Consulter la Section 7
10.6 Décomposition dangereuse du produit :	Consulter la Section 5

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE	
<b>Inhalation :</b>	La substance n'est pas reconnue comme étant un irritant respiratoire et ne provoque pas d'effets indésirables. Ne représente habituellement pas un risque, car il n'est pas volatil.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'injection accidentelle ou d'auto-injection, consulter immédiatement un médecin et lui montrer la notice ou toute autre documentation, mais <b>NE PAS CONDUIRE</b> , car il y a risque de sédation et de changement dans la pression sanguine.
<b>Contact avec la peau :</b>	Although the liquid is not thought to be an irritant (as classified by EC Directives), irritation, sensitization, contact dermatitis and systemic effects cannot be excluded after skin contact.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Même si le produit n'est pas reconnu comme étant un irritant (tels que classés selon les directives CE), un contact direct avec les yeux peut causer un inconfort marqué par des larmoiements une rougeur de la conjonctive (ainsi que des brûlements).
<b>Chronique :</b>	<p>Une accumulation de la substance dans le corps humain peut être observée et mener à des préoccupations liées à une exposition répétée et prolongée liée au travail. D'après des études menées avec des substances semblables, une possible exposition à cette substance peut réduire la fertilité chez l'humain à une concentration qui ne cause pas d'autres effets toxiques.</p> <p>La détomidine est un agoniste des récepteurs alpha2-adrénergiques. Après l'absorption, les symptômes peuvent comprendre des effets cliniques comme une sédation proportionnelle à la dose, une dépression respiratoire, une bradycardie, de l'hypotension, un assèchement de la bouche et une hyperglycémie. De l'arythmie ventriculaire a également été rapportée. De l'arythmie ventriculaire a également été rapportée.</p>

**SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

<b>Auto-injection:</b>	<p>En cas d'injection accidentelle ou d'auto-injection, consulter immédiatement un médecin et lui montrer la notice, mais NE PAS CONDUIRE, car il y a risque de sédation et de changement dans la pression sanguine.</p> <p>Des précautions particulières doivent être prises par les femmes enceintes, car une auto-injection accidentelle risque de provoquer des contractions utérines et une baisse de la pression sanguine chez le fœtus peut se produire après d'une exposition systémique.</p>
------------------------	---

<b>Domidine<sup>MD</sup> :</b>	<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Irritation</b>
	<p>La détomidine est un agoniste des récepteurs alpha2-adrénergiques. Après l'absorption, les symptômes peuvent comprendre des effets cliniques comme une sédation proportionnelle à la dose, une dépression respiratoire, une bradycardie, de l'hypotension, un assèchement de la bouche et une hyperglycémie. De l'arythmie ventriculaire a également été rapportée.</p> <p>De l'arythmie ventriculaire a également été rapportée. Les symptômes respiratoires et hémodynamiques doivent recevoir un traitement symptomatique.</p>	Non disponible
<b>Chlorhydrate de détomidine :</b>	<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Irritation</b>
	DL <sub>50</sub> orale (Rat) 60 mg/kg <sup>1</sup>	Non disponible

1. \*Valeur fournie dans la FDS du fabricant. À moins d'indications autres, les données proviennent du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques.

<b>Corrosion et irritation de la peau :</b>
Non disponible
<b>Lésions ou irritations oculaires :</b>
Non disponible
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée :</b>
Non disponible
<b>Mutagénicité des cellules germinales :</b>
Non disponible
<b>Cancérogénicité :</b>
Non disponible



<b>Toxicité reproductive</b>
Si une femme enceinte manipule le produit, il faut prendre des précautions particulières, car une auto-injection accidentelle risque de provoquer des contractions utérines et une baisse de la pression sanguine chez le fœtus peut se produire après d'une exposition systémique.
<b>STOT – exposition unique :</b>
Non disponible
<b>STOT – exposition répétée :</b>
Non disponible
<b>Dangers par aspiration :</b>
Non disponible

## SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Ingrédients	Résultat final	Durée du test (h)	Espèces	Valeur	Source
Chlorhydrate de détomidine	CL <sub>50</sub>	96	Poisson	0,490mg/L	1
Chlorhydrate de détomidine	CE <sub>50</sub>	96	Algues et autres plantes aquatiques	0,595mg/L	1

**Légende :** 1. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) – Données sur la toxicité aquatique (approx.)

**NE PAS jeter le produit dans les égouts et les voies d'eau.**

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Ingrédients	Persistance – eau/sol	Persistance – air
Chlorhydrate de détomidine	ÉLEVÉE	ÉLEVÉE

### 12.3 Pouvoir de bioaccumulation

Ingrédients	Pouvoir de bioaccumulation
Chlorhydrate de détomidine	MOYEN (LogKOW = 4,4607)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Ingrédients	Mobilité
Chlorhydrate de détomidine	FAIBLE (KOC = 16740)



<b>12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.</b> Non disponible
<b>12.6 Autres effets indésirables</b> Non disponible

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

<b>13.1 Méthode de traitement des déchets</b>	
<b>Élimination du produit et de son emballage :</b>	Tout médicament vétérinaire non utilisé ou déchet dérivé d'un tel médicament vétérinaire doit être éliminé conformément aux exigences nationales. Les lois relatives aux exigences d'élimination peuvent varier selon le pays, la province ou la région. Chaque utilisateur doit consulter les lois en vigueur dans leur région. S'assurer que le matériel est éliminé conformément au Règlement sur les produits dangereux (Canada, 2015).
<b>Options de traitement des déchets :</b>	Non disponible
<b>Option d'élimination dans les égouts :</b>	Non disponible

**SECTION 14 : INFORMATION EN MATIÈRE DE TRANSPORT**

<b>Exigence d'étiquetage :</b>	
<b>Polluant marin :</b>	Non
<b>Hazchem :</b>	Sans objet
<b>TRANSPORT TERRESTRE (U.E. : ADR / E.-U. : DOT) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT</b>	
<b>Transport aérien (OACI-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT</b>	
<b>Transport maritime (Code IMDG) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT</b>	
<b>Transport fluvial (ADN) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT</b>	

**SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**

<b>15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement applicable à la substance ou au mélange</b>
<b>LE CHLORHYDRATE DE DÉTOMIDINE (90038-01-0) EST INSCRIT DANS LES LISTES RÉGLEMENTAIRES QUI SUIVENT :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire douanier européen des substances chimiques - ECICS (français)</li> </ul>

15.2 Évaluation de sécurité chimique			
SOMMAIRE de l'ECHA			
Ingrédients	N° CAS	Numéro Index	Dossier ECHA
Chlorhydrate de détomidine	90038-01-0	Non disponible	Non disponible

Harmonisation (Inventaire C&L)	Classe de dangers et code de catégorie	Code de pictogramme et d'avertissement	Mention de danger
1	Tox. aiguë 3	GHS06, Dgr	H301, H311, H331
2	Tox. aiguë 3	GHS06, Dgr, Wng	H301, H311, H331
1	Tox. aiguë 4	GHS07, Wng	H302, H312, H332
2	Tox. aiguë 4	GHS07, Wng	H302, H312, H332

Code d'harmonisation 1 = Classification la plus courante  
 Code d'harmonisation 2 = Classification la plus stricte

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	N (Chlorhydrate de détomidine)
Canada - LIS	N (Chlorhydrate de détomidine)
Canada - LES	N (Chlorhydrate de détomidine)
Chine - IECSC	N (Chlorhydrate de détomidine)
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	N (Chlorhydrate de détomidine)
Japon - ENCS	N (Chlorhydrate de détomidine)
Corée - KECI	N (Chlorhydrate de détomidine)
Nouvelle-Zélande - NZIoC	O
Philippines - PICCS	N (Chlorhydrate de détomidine)
É.-U. - TSCA	N (Chlorhydrate de détomidine)
Taiwan - TSCI	N (Chlorhydrate de détomidine)
Mexique – INSQ	N (Chlorhydrate de détomidine)
Vietnam – NCI	N (Chlorhydrate de détomidine)
Russie – ARIPS	N (Chlorhydrate de détomidine)
<b>Légende :</b>	<i>O = Tous les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire        N = N'est pas inscrit ou un ou plus de ses ingrédients ne sont pas inscrits à l'inventaire et ils ne sont exempts de la liste (consulter les ingrédients donnés entre parenthèses)</i>

## SECTION 16 : AUTRE INFORMATION

La FDS est rédigée conformément aux lignes directrices de RDP, REACH, GHS, OSHA et ECHA.

### Textes complets pour les codes pour les risques et les dangers :

<b>H301</b>	Toxique si avalé.
<b>H302</b>	Nocif si avalé.
<b>H311</b>	Toxique au contact de la peau
<b>H312</b>	Nocif au contact de la peau
<b>H331</b>	Toxique si inhalé.
<b>H332</b>	Peut être nocif si inhalé.

Pour des conseils détaillés au sujet de l'équipement de protection individuelle, consulter les normes de l'EU CEN qui suivent :

EN 166 Protection des yeux

EN 340 Vêtements protecteurs

EN 374 Gants de protection contre les produits chimiques et les microorganismes

EN 13832 Souliers de protection contre les produits chimiques

EN 133 Appareils de protection respiratoires

### Définitions et abréviations

PC – TWA : Concentration permise - moyenne pondérée dans le temps

PC – STEL : Concentration permise – Limite d'exposition de courte durée

STEL : Limite d'exposition de courte durée

TEEL : Limite temporaire d'exposition en cas d'urgence

IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé - Concentration

Les renseignements fournis dans la fiche de données de sécurité ont été amassés par Eurovet Animal Health BV à partir de plusieurs sources différentes et sont exacts au mieux de ses connaissances, informations et convictions à la date de leur publication. Toutefois, Eurovet Animal Health BV ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne les informations figurant dans la présente fiche de données de sécurité, y compris, sans limitation, en ce qui concerne leur exactitude ou leur exhaustivité.

Les renseignements fournis ne constituent pas de spécifications relatives à la qualité et se veulent des lignes directrices pour la manutention, l'usage, le traitement, l'entreposage, le transport et l'élimination du produit susmentionné en toute sécurité. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adéquat pour un usage donné ou qu'il convient à la méthode d'utilisation et d'application proposée.

Droits d'auteurs, 2020, Eurovet Animal Health BV. Tous droits réservés.

La copie et/ou le téléchargement de ces informations dans le but d'utiliser correctement les produits Eurovet Animal Health BV est autorisé à condition que : (1) les informations soient copiées intégralement et sans modification, sauf accord écrit préalable de Eurovet Animal Health BV, et (2) ni la copie ni l'original ne soient revendus ou distribués de quelque manière que ce soit dans le but de réaliser un bénéfice.